

**MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE
DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 11/04/2020

REFERENCE : MINSANTE N° 73

OBJET : STRATEGIE DE PREVENTION ET DE PRISE EN CHARGE SANITAIRE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux d'ARS,

Je vous prie de trouver deux fiches établies par la DGCS et la DGOS pour l'appui à apporter à la prise en charge des personnes en situation de handicap :

. En direction des ARS une fiche intitulée : « Stratégie de prévention et de prise en charge des personnes en situation de handicap dans le cadre de la gestion de l'épidémie de COVID-19 ». Cette fiche a été travaillée en prenant appui sur des plans d'actions déjà élaborés par plusieurs ARS ;

. En direction des professionnels de santé de ville et des établissements de santé, nous vous remercions donc de leur transmettre, une fiche intitulée : « Consignes et recommandations concernant l'appui des établissements de santé et des professionnels de ville aux personnes en situation de handicap en établissement ou à domicile pour la prise en charge des patients COVID-19 » accompagnée d'une annexe rassemblant des fiches-reflexes destinées aux centres 15 sur les spécificités de situations de handicap.

La mise en œuvre de la stratégie pour les personnes en situation de handicap fera l'objet d'un suivi régulier, selon un cadre de remontée dédié. Un premier retour est attendu au plus tard le 15 avril 2020.

1. Stratégie de prévention et de prise en charge des personnes en situation de handicap dans le cadre de la gestion de l'épidémie de COVID-19

L'organisation, par les ARS en coordination avec les départements, de réponses adaptées aux personnes en situation de handicap, en établissements et à domicile, représente une priorité dans la

gestion de l'épidémie. Cette stratégie s'appuie sur les recommandations du Conseil scientifique et de l'avis du HCSP rendu le 30 mars 2020.

Chaque ARS met en place, en coordination avec les départements, une cellule médico-sociale transversale aux secteurs des personnes âgées et du handicap pour appuyer les structures sociales et médico-sociales, les professionnels de santé de ville et les établissements de santé.

Cinq objectifs sont poursuivis :

- . Renforcer les mesures de prévention et de dépistage au sein des établissements et services accompagnant des personnes en situation de handicap ;
- . Garantir la continuité de l'accompagnement médico-social et des soins des personnes en situation de handicap ;
- . Appui aux établissements et services médico-sociaux pour la prise en soin des personnes en situation de handicap atteintes de COVID ;
- . Organiser l'accès et la prise en charge en hospitalisation des cas COVID+ lorsque cela s'avère nécessaire ;
- . Veiller à l'accompagnement psychologique des personnes en situation de handicap et de leurs proches ainsi que des professionnels ;

2. Consignes et recommandations concernant l'appui des établissements de santé et des professionnels de ville aux personnes en situation de handicap en établissement ou à domicile pour la prise en charge des patients COVID-19 (+ Annexe : fiches reflexes SAMU)

Les présentes consignes et recommandations s'adressent à tous les professionnels de santé qu'ils soient libéraux, salariés et en établissements de santé publics ou privés et sont coordonnées sur le territoire par chaque ARS qui met en place une cellule médico-sociale au niveau régional déclinée dans chaque département. Le document joint synthétise les moyens à mobiliser et à structurer par les professionnels de santé de ville et les établissements de santé afin d'assurer la continuité des soins et des prises en charge des personnes en situation de handicap. Il s'agit également de garantir la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients COVID+ en situation de handicap, en soutien aux professionnels du secteur social et médico-social ainsi que de contribuer à la limitation de la propagation de l'épidémie.

Cette fiche est accompagnée d'un ensemble de fiches-reflexes destinées aux centres 15 sur les spécificités de certaines situations de handicap.

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé